

[Texte]

All down the line the proposals for reform of the Canadian Senate are wrong-headed, are mistaken about what they think the consequences will be, and are destructive of the federal system as we have known it. On top of that—if that were not enough—if you reform the Senate so as to give it a powerful mandate because it will be elected, but you do not make it responsible in the way government is responsible in the House of Commons, you give that Senate power without responsibility, and you give them the power to block the business of the federal government. Presumably government members here are not very happy about the current Senate blocking their business. I doubt very much that you will be much happier if it is an elected Senate that is doing the blocking.

You have an elected House of Commons representing the entire population of Canada. You have first ministers conferences representing the interests of the regions of the country on an equal, elected, effective basis—why do we need Senate reform? It is a complete mystery to me.

The Chairman: Professor Crowley, let me add that I do not think it would have ever crossed the minds of members around this table to criticize the Canadian Senate. I doubt that very much, and I say this in defence of all members of the committee.

• 1615

I want to ask you about legislative powers. The argument has been made that the distinct society clause adds new powers to Quebec. You worked directly with the Péquiste government from 1976 until 1979. You were at the heart of the Indépendiste government at the height of its activity and momentum. You also worked with the Manitoba government in preparing for Meech Lake. What is your opinion on that?

Prof. Crowley: Mr. Chairman, the Meech Lake accord gives powers to the Province of Quebec, or at least makes it possible for powers to be given. This is a very complex question. Let me explain what I think is involved with the distinct society clause.

The distinct society clause is an instruction to the courts that when they are interpreting the Constitution they should take account of the fact that Quebec constitutes a distinct society within Canada. It also "affirms"—I think that is the language used—the right of the Government of Quebec and the legislature of the Province of Quebec to legislate so as to preserve and protect that distinct society.

Suppose we take an area of jurisdiction that is not written into the Constitution. When the Fathers of Confederation sat down to write the division of powers, the thought that there might someday be telecommunications satellites sending telephone calls back and forth across the country did not enter their minds. Consequently, they did not give one level of government or the other the power to control that. Over the years various court decisions have given bits of jurisdiction over communications to different governments.

[Traduction]

À mon sens, toutes les propositions de réforme du Sénat canadien n'ont aucun sens, se trompent sur leurs conséquences et entraîneront la destruction du système fédéral tel que nous le connaissons. Comme si cela ne suffisait pas, si l'on réformait le Sénat pour lui donner un mandat puissant, puisqu'il serait élu, on ne pourrait pas l'obliger à rendre des comptes comme le gouvernement, devant la Chambre des communes, ce qui signifie qu'on aurait un Sénat puissant sans aucune responsabilité. Ce Sénat aurait le pouvoir de paralyser le gouvernement fédéral. Certes, les représentants du gouvernement actuel ne sont probablement pas très heureux des blocages exercés par le Sénat d'aujourd'hui, mais je doute beaucoup qu'ils puissent l'être plus si c'était un Sénat élu qui faisait la même chose.

Nous avons une Chambre des communes élue représentant toute la population. Nous avons des conférences des premiers ministres représentant les diverses régions du pays selon un principe d'égalité, de représentation et d'efficacité. Pourquoi devrions-nous réformer le Sénat? Pour moi, c'est un mystère complet.

Le président: Je tiens à préciser, monsieur Crowley, qu'aucun membre du comité n'a songé à formuler la moindre critique à l'égard du Sénat canadien. Je tiens à me porter ainsi à la défense de mes collègues.

J'aimerais maintenant, si vous le voulez bien, parler des pouvoirs législatifs. Certains soutiennent que la clause de la société distincte va conférer, au Québec, de nouveaux pouvoirs. Vous avez, de 1976 à 1979, participé de manière directe à l'action du gouvernement péquiste. Vous avez été au cœur de l'action à l'époque où le gouvernement indépendantiste atteignait son zénith. Vous avez également aidé le Manitoba à se préparer aux négociations du Lac Meech. Que pensez-vous de tout cela?

M. Crowley: Monsieur le président, l'accord du Lac Meech accorde un certain nombre de pouvoirs au Québec ou du moins, devrais-je dire, rend possible l'octroi de nouveaux pouvoirs. Il s'agit d'une question très complexe. Permettez-moi de vous dire un petit peu en quoi consiste cette clause de la société distincte.

Elle enjoint aux tribunaux, en matière d'interprétation constitutionnelle, de prendre en compte le fait que le Québec constitue, au sein du Canada, une société distincte. Le texte de l'accord «prévoit également» que l'assemblée législative et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct de cette province.

Prenons un domaine de compétence sur lequel la Constitution ne se prononce pas. Lorsque les pères de la Confédération ont entrepris de définir la division des pouvoirs, ils n'ont certes pas pensé qu'un jour on pourrait communiquer, d'un bout à l'autre du pays, par téléphone et par satellite. C'est pourquoi ils n'ont pas inclus ce domaine parmi les compétences accordées à tel ou tel palier de gouvernement. Au fil des ans, les tribunaux ont réparti, entre les divers paliers de gouvernement les compétences en matière de télécommunications.